ELECTION DES DEUX REPRESENTANTS DES ARBITRES AU CA

1 FEMME ET 1 HOMME

Rappel : à compter du prochain mandat, la Fédération Française de Voile sera administrée par un Conseil d'Administration de 44 membres :

- 38 membres élus au titre de la catégorie générale (scrutin de liste) ;

- 6 membres élus au titre de catégories particulières dont :

  • 2 représentants des entraineurs (1 femme/1 homme),

  • 2 représentants des arbitres (1 femme/1 homme),

  • 2 représentants des sportifs de haut niveau (1 femme/1 homme).

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Représentants légaux des structures affiliées (+ de 900)

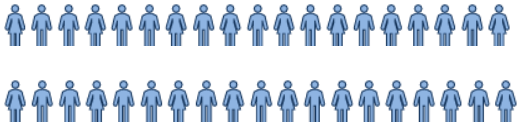


ELECTIONS DES CATEGORIES PARTICULIERES AU CA PAR LEURS PAIRS

- Election de 2 représentants des entraineurs par leurs pairs
- Election de 2 représentants des arbitres par leurs pairs
- Election de 2 représentants des sportifs de haut niveau (SHN) par la commission des SHN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

44 membres (38 membres élus au scrutin de liste + 6 membres catégories particulières)







LES ARBITRES CANDIDATS AU CA DE LA FFVOILE – MANDATURE 2024 - 2028

À la suite de l'appel à candidature publié le 23 septembre dernier, 9 candidatures ont été reçues dans les délais impartis et validées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Retrouvez ici la présentation des 9 candidats.

L'ELECTION POUR LA DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS, 1 FEMME ET 1 HOMME, DES ARBITRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [POUR RAPPEL]

Qui pourra participer à l'élection des représentants des arbitres ?

Seront électeurs, les arbitres :

- majeurs,
- ayant une qualification d'arbitre régional et/ou national avec une qualification valide à la date de la candidature et de l'élection,
- titulaires d'une licence Club FFVoile 2024.

La « liste électorale » a été arrêtée au 31/10/2024 et recense toutes les personnes répondant aux conditions susvisées et donc en capacité de voter.

Quelles seront les modalités de vote ?

Le vote s'effectuera à distance via une plateforme de vote dédiée ouverte selon le calendrier suivant :

Ouverture du scrutin : jeudi 15 novembre 2024 à 19h00
Clôture du scrutin : mardi 19 novembre 2024 à 19h00.

Le vote par procuration pour cette élection est interdit.

Vous recevrez, en amont de l'élection, des instructions de la part de notre prestataire de vote (VOTEER) sur votre adresse mail et numéro de mobile.
Pendant la période électorale, le prestataire relancera régulièrement les non-votants.

Quel est le nombre de voix porté par chacun des électeurs ?

Chaque arbitre en capacité de voter, répondant aux conditions pour voter et inscrit sur « la liste électorale », sera titulaire d'une (1) voix.

L'élection des 2 membres au titre des représentants des arbitres se déroulera lors de scrutins séparés pour chacun des deux membres (une femme et un homme) au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour.

Seront élus représentants des arbitres au sein du Conseil d'Administration de la FFVoile, les 2 candidats (1 femme et 1 homme) ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés dans chaque catégorie. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune l'emportera.

Les résultats de cette élection seront publiés à partir du 20 novembre 2024 sur le site de l'Assemblée générale.